

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 21 MAI 2013

L'an deux mil treize, le vingt et un mai à 20 heures 30,
le Conseil Municipal de la commune de Courtisols, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Hubert ARROUART, Maire.

Tous les membres en exercice, à l'exception de Eric MOULA, excusé.

Monsieur le Maire demande à chacun des conseillers présents s'il y a des remarques ou observations à apporter au compte rendu de Conseil de la séance précédente.

Toutes les décisions prises sont adoptées.

Monsieur Grégory PEZE a été désigné pour remplir les fonctions de Secrétaire.

Le Conseil Municipal :

- **ENTEND** le compte rendu de la Communauté de Communes des Sources de la Vesle du 7 mai 2013,
- **ENTEND** le compte rendu de la commission COFAC du 15 mai 2013
- **ENTEND** le compte rendu de la commission « Jeunes » du 15 mai 2013
- **ENTEND** le compte rendu de la commission « micro-crèche » du 14 mai 2013

- **FIXE**, à l'unanimité, les tarifs des activités de l'ALSH pour les vacances d'août 2013 selon le planning présenté,

- **DECIDE** de retenir la candidature de Mme Séverine CHARLIER, gérante de la micro crèche « La Forêt des Rêves Bleus » à Châlons en Champagne pour l'ouverture d'une structure à Courtisols.
 - **AUTORISE** le Maire à signer le contrat de location de l'ancien presbytère et tous documents relatifs à ce contrat.

- **PROCEDE** au tirage au sort en public de 6 noms d'après la liste électorale,

- **EMET** un avis favorable à la demande d'autorisation de la SCEA DU POMMIER SAUVAGE à LA CHEPPE pour l'exploitation d'un élevage de type naisseur-engraisseur de 4548,6 animaux équivalents porcs.

- **DECIDE** de charger le Centre de gestion de négocier un contrat groupe à adhésion facultative auprès d'une entreprise d'assurance agréée, et se réserve la faculté d'y adhérer. Cette démarche peut être entreprise par plusieurs collectivités locales intéressées.
Ces conventions devront couvrir tout ou partie des risques suivants :
 - agents affiliés à la C.N.R.A.C.L. : Décès, Accident du travail, Maladie ordinaire, Longue maladie / Longue durée, Maternité-Paternité-Adoption,
 - agents non affiliés à la C.N.R.A.C.L. : Accident du travail, Maladie grave, Maternité-Paternité-Adoption, Maladie ordinaire

- **AUTORISE** M. Hubert ARROUART, Maire, à signer une convention de mandat relative à l'opération de création du cimetière avec la Communauté de Communes des Sources de la Vesle pour des travaux de VRD et à en suivre l'exécution.

- L'entreprise EIFFAGE TRAVAUX EST (51200 VITRY LE FRANCOIS) est retenue pour les travaux d'aménagement de l'entrée des terrains et devant le local football. L'offre de prix s'élève à 4.902,13 € HT.

La date du prochain conseil municipal est fixée au mardi 18 juin 2013 à 20h30

Le Maire

Hubert ARROUART